

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 avril 2005
(convocation du 11 avril 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Avril Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEX Régis
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DELAUNAY Michèle à Mme. CARTRON Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme. BRACQ Mireille
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. VIGNE Elisabeth
M. DUCHENE Michel à M. SIMON Patrick
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. FAYET Guy à M. BANNEL Jean-Didier
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel jusqu'à 10 H 45
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à M. MERCHEZ Jean jusqu'à 11 H 00
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain jusqu'à 10 H 30
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à M. CASTEL Lucien
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**B.R.A. Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde -
Organisation du Salon Laser Munich 2005 du 13 au 16 juin 2005 - Subvention de
la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Premier salon européen dédié aux technologies optiques, avec une forte spécialisation sur les développements des sources, systèmes et procédés lasers, le salon Laser Munich 2005 se déroulera en Bavière du 13 au 16 juin 2005.

Depuis plus de 30 ans, cette manifestation mondiale rassemble la communauté scientifique internationale, les industriels majeurs de la filière ainsi que l'ensemble des utilisateurs et clients des technologies de l'optique appliquées à la production, la santé, la biotechnologie, l'imagerie, la chimie/pharmacie, l'électronique, l'énergie, la micro-mécanique de précision, le contrôle qualité et les procédés industriels.

Dans le cadre des opérations de jumelage Bordeaux-Munich, ainsi que des actions de promotion du projet « Route des Lasers » et du pôle régional de compétitivité photonique/lasers, il a été proposé aux industriels, chercheurs et institutionnels régionaux de participer à l'édition 2005 du salon Laser Munich, sur un stand collectif de 114 m² situé dans le Hall B1, zone dédiée « Laser & optronics ».

Après une première consultation des partenaires publics, l'intérêt d'une opération collective de grande envergure semble être partagé par tous ; parallèlement, une dizaine d'entreprises, dont le CEA CESTA, se portent d'ores et déjà candidates pour se joindre aux partenaires institutionnels et ainsi conforter une action promotionnelle conjointe. Enfin, un comité de pilotage, réunissant le SGAR, le Conseil Régional d'Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, la SEM Route des Lasers, le B.R.A., 2 ADI et l'association ALPhA, est constitué.

Lors de sa réunion du 17 février 2005, ce comité a validé le principe général de l'opération « Laser Munich 2005 », considérée par tous comme l'occasion à saisir en termes de promotion internationale collégiale et d'organisation partenariale sur un thème fédérateur majeur.

Le thème retenu de la communication institutionnelle est « La Route des Lasers : projet de développement territorial et pôle de compétitivité », sans affichage individuel des collectivités publiques participantes.

A l'unanimité des partenaires locaux concernés, la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée au B.R.A. Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, les associations 2 ADI et ALPha participant comme maître d'œuvre.

Toutefois, s'agissant d'une opération exceptionnelle qui n'apparaît pas en tant que telle dans le plan d'actions et les charges 2005 du B.R.A., le comité de pilotage « Laser Munich 2005 » estime légitime que le B.R.A. recueille, à titre exceptionnel, l'ensemble des subventions lui permettant de mener à bien cette opération, selon le budget prévisionnel présenté ci-après :

Dépenses		Recettes	
Réservation du stand et droits d'inscription :	22.300 €	FNADT (SGAR) :	20.000 €
Aménagement du stand :	65.000 €	DRRIRD :	20.000 €
Promotion - Evénementiel :	20.000 €	Conseil Régional d'Aquitaine :	20.000 €
Frais de réception :	10.000 €	Communauté Urbaine de Bordeaux :	20.000 €
Téléphone, électricité, location de matériel divers :	6.700 €	Conseil Général de la Gironde :	20.000 €
Contribution des entreprises participantes :	17.280 €	Ville de Bordeaux :	20.000 €
Maîtrise d'ouvrage de l'opération :	13.720 €	Cotisation des entreprises (stand):	4.000 €
		Participation des entreprises :	17.280 €
		B.R.A. :	13.720 €
TOTAL :	155.000 €	TOTAL :	155.000 €

Compte tenu de l'opportunité ainsi offerte à notre agglomération de participer à cette manifestation mondiale et profiter de ce moment privilégié pour donner une visibilité internationale aux différentes actions menées dans le domaine des lasers et de la photonique, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution au B.R.A. Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, d'une subvention d'un montant de 20.000 € à titre de participation à l'action collective des acteurs de la « Route des Lasers » menée dans le cadre du Salon Laser Munich 2005, qui se déroulera en Bavière du 13 au 16 juin 2005 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67, article 6745, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 avril 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 MAI 2005

M. MICHEL MERCIER

